

Séjour botanique de terrain (5 jours) : Lozère



Du 4 au 10 septembre 2022, La Garance voyageuse organise pour ses adhérents un séjour de botanique de terrain en Lozère autour de Saint-Germain-de-Calberte, siège de l'association.

Ce séjour aura pour but de permettre, lors de sorties dans des milieux variés, de découvrir les arbres et arbustes et fleurs d'automne, ou d'en améliorer leur connaissance et de s'initier ou de se perfectionner dans la détermination des familles, genres et espèces de plantes.

Les sorties seront conduites et animées par Alain GUICHARD, botaniste et pédagogue, connaisseur du site, et ayant à son actif plus de quinze ans de conduite de stages et sorties pour des structures diverses (FRAPNA, Domaine du Rayol, École des Plantes de Paris, Mille et une Plantes... et La Garance). L'enseignement d'Alain Guichard sera complété par le partage et les échanges de connaissances entre participants, et quelques séances de détermination collectives en soirée pour les plus « mordus ».

Quelques informations sur le programme de la semaine *(données à titre indicatif, les conditions météorologiques et l'avancement des floraisons pouvant nécessiter des changements)*

Ce séjour nous emmènera au cœur du Parc National des Cévennes et de la forêt cévenole. Nous examinerons les plantes qui poussent sur les « calquières » (terrasses en pierre sèche) ou dans les forêts, jusqu'à la crête des rocs de Galta pour profiter d'une belle vue sur les vallées, sur le mont Lozère et l'Aigoual...



Les participants doivent être à jour de la cotisation 2022 à l'association La Garance voyageuse



Nombre de participants :
16 personnes, maximum.

Hébergement au village vacances
Le Serre de la Can
48370 St-Germain-de-Calberte
<https://leserredelacan.com/>



Attention ! Le passe sanitaire (vaccin ou test négatif) sera réclamé par les lieux d'hébergement, selon les règles sanitaires en vigueur au moment du séjour.

- Repas pris en commun (6 petits-déjeuners, 5 paniers repas pour midi, 6 dîners), boissons non comprises
- Hébergement en chambre twin ou gîte 3 personnes (avec 1 ch. double et 1 ch. twin)

[chambre individuelle impossible]

Draps et serviette de toilette fournis.

Les frais d'hébergement + repas seront réglés sur place lors du séjour = 380€ p. pers
(chèque à l'ordre : **Le Petit Calbertain**)

Pour des raisons d'organisation, les personnes s'inscrivant avec hébergement seront prioritaires

Rendez-vous au gîte **le dimanche 4 septembre à 18h pour une réunion d'accueil (pas d'accueil avant 17h)**,
dispersion le **samedi 10 septembre**, après le petit-déjeuner.

Conseils pratiques :

- Les excursions ayant parfois lieu sur des sentiers étroits et caillouteux, **il est nécessaire d'être bien chaussé**. Cependant, les dénivelés n'excèdent pas **300 m** par jour et le rythme de marche est peu soutenu du fait des observations botaniques, ce qui rend ces sorties accessibles à toutes et à tous.
- L'utilisation d'un bâton de marche est conseillée.
- N'oubliez pas de prévoir protections solaires (crème, chapeau & lunettes), ainsi que des vêtements chauds et imperméables.

Les trajets pour se rendre aux lieux des sorties se feront en covoiturage.

Si vous avez des régimes alimentaires particuliers, ou des allergies, veuillez le mentionner lors de l'inscription et prévoir éventuellement votre approvisionnement personnel.

Pour plus de renseignements sur les conditions de sortie sur le terrain, vous pouvez contacter Alain Guichard par courriel à l'adresse : alanguichard26@gmail.com, ou par téléphone au 06 22 96 64 36 ou Laurence Fayet : laurgarance@orange.fr, 06 89 37 16 07

Participation aux frais d'encadrement pour la semaine (hors hébergement, restauration et transport) : **260 €**
Votre inscription ne sera validée qu'à **réception de l'intégralité de votre règlement** : vous pouvez choisir de régler en **un seul chèque de 260 €** encaissé début juillet – ou **3 chèques (90 + 90 + 80)** qui seront encaissés de façon échelonnée (fin février, début juillet, début août)

En cas d'annulation de votre fait moins d'un mois avant le début du séjour, seuls 30 % des frais d'encadrement vous seront remboursés.

Bulletin d'inscription à retourner (accompagné de vos chèques + adhésion éventuelle) à :
La Garance voyageuse, 48370 Saint-Germain-de-Calberte

Merci de faire un bulletin d'inscription par personne et un chèque à part pour votre adhésion.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. portable : _____ Courriel : _____

☐ souhaite réserver une participation au séjour **Lozère : ci-joint un chèque de 260€ (ou 3 chèques)**

Hébergement :

☐ chambre partagée (2 ou 3 personnes)

Transports :

☐ Je viendrai en voiture et peux emmener _____ personnes

☐ Je cherche une place en co-voiturage (partage des frais)

☐ Je viendrai en train (gare de Nîmes + co-voiturage à prévoir)

Précisez si vous souhaitez partager la chambre avec une personne particulière : _____

Régime particulier : _____

☐ J'adhère ou renouvelle mon adhésion, je joins également **un chèque d'adhésion** à l'association La Garance voyageuse pour l'année civile 2022 :

☐ **20 €** (tarif normal) ;

☐ **10 €** (petit budget) ;

☐ **30 €** (tarif couple)

Chèques à l'ordre de : **La Garance voyageuse**

J'ai bien noté que seuls 30% des frais d'encadrement me seront remboursés en cas d'annulation de mon fait moins d'un mois avant le début du séjour. Et, dans ce cas, suivant les exigences du gîte ou de l'auberge, il est possible que les frais d'hébergement doivent vous être également réclamés.

Rappel : le passe sanitaire (vaccin ou test négatif) sera réclamé par les lieux d'hébergement, selon les règles sanitaires en vigueur au moment du séjour.

Signature :